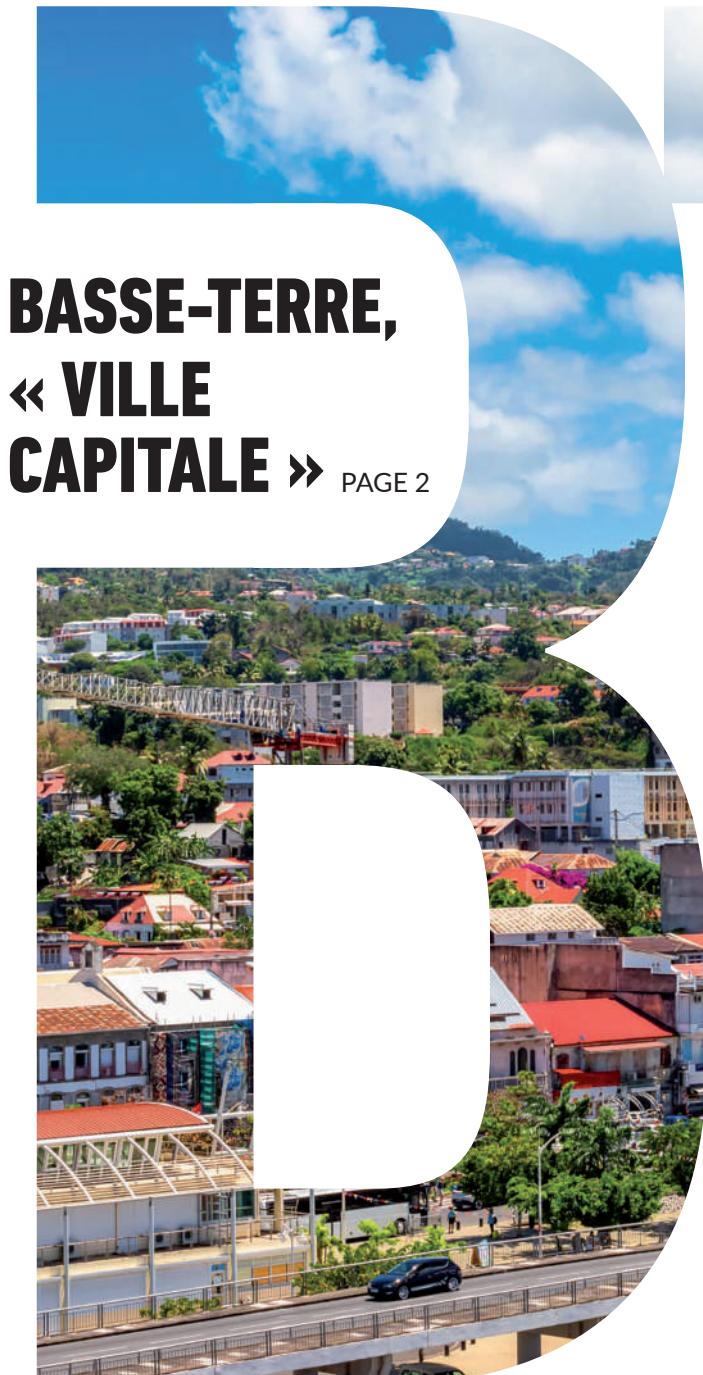


BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES
DE LA VILLE DE BASSE-TERRE
ÉDITION 2025



**BASSE-TERRÉ,
« VILLE
CAPITALE »**

PAGE 2



MAG


LES FOCUS DE CETTE ÉDITION



**Basse-Terre
2035 :
une vision
d'avenir, un
engagement
durable**
PAGE 4



**Cadre de vie &
aménagement :
Basse-Terre,
une ville qui
se transforme**
PAGE 18



**La Ville de
Basse-Terre,
à vos côtés
pour chaque
étape de votre
citoyenneté**
PAGE 29

www.ville-basseterre.fr

Pondi market

MARKET • SNACK • FOOD

Épicerie ouverte 7j/7 de 8h à 22h
Snacks du lundi au vendredi de 8h à 15h

BASSE-TERRE

Pondi Market et Snack - 15 rue Amédée Fengarol
Pondi Food - 2 place Saint-François
0690 65 40 64

Vision Créol'

Le Moule
Basse Terre
Sainte-Anne

Moi c'est
VISION CRÉOL'
Ka mèt' koulè an zyé a zòt

FIC' ALU

★★★★★

Les prestations

- Travaux de menuiserie en aluminium
- Fabrication et installation de baies coulissantes en aluminium
- Fabrication et installation de fenêtres en aluminium
- Fabrication et installation de portes en aluminium
- Fabrication et installation de clôture ranch en aluminium
- Fabrication et installation de stores en aluminium
- Installation de balcons

Les atouts

Expérience, savoir-faire, fabrication sur mesure, installation soignée, travaux de qualité, écoute et conseils, garantie de 5 ans, SAV réactif

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 15H00

Le pro de l'alu en Guadeloupe

Votre entreprise de menuiserie en aluminium depuis plus de 30 ans.

FIC'ALU assure aussi leur livraison et leur installation dans toute la Guadeloupe.

75 Rue Maurice Marie Claire • 97100 Basse-Terre
0690 38 40 19 - 0690 35 35 17 - 0590 81 13 09
www.ficalu.fr • ficalu@wanadoo.fr

Service funéraire 24h/24
Rapatriement international des corps
Thanatopraxie - Crémation
Fleurs naturelles et artificielles

8 salons funéraires

17, rue Lardenoy - 97100 BASSE-TERRE
Le Bourg - 97119 VIEUX-HABITANTS
25, rue Louisville - 97114 TROIS RIVIÈRES

0590 81 72 35

Port. 0690 50 34 11 - 0690 49 33 78
espacefuneraire.arca@orange.fr

LE SOMMAIRE

ÉDITORIAL

2

BASSE-TERRE, LA « VILLE CAPITALE » AU SERVICE DE TOUS	2
LE MOT DU MAIRE	2
LE MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES	2

VIE MUNICIPALE

3

AGENDA 2030	4
CONSEIL MUNICIPAL	5
ÉTAT CIVIL ET CIMETIÈRE	7
ARCHIVES ET DOCUMENTATION / POLICE MUNICIPALE - CLSPD	8
POLICE MUNICIPALE	9
SOLIDARITÉ	11
CCAS	12
ÉCOLE & PETITE ENFANCE	13
VIE ASSOCIATIVE	14
GESTION & PRÉVENTION DES RISQUES	15

CADRE DE VIE & AMÉNAGEMENT 17

ACTION CŒUR DE VILLE	18
URBANISME ET AMÉNAGEMENT	21
LES CHANTIERS DE L'ANNÉE	22
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	24
SERVICE CADRE DE VIE	25
GESTION DES DÉCHETS	26

CITOYENNETÉ

27

S'INFORMER, PARTICIPER, S'ENGAGER	28
ÉLECTIONS ET DÉMOGRAPHIE	29
ANIMATIONS ET VIE DE QUARTIERS	30
FRANCE SERVICES	31

CULTURE & PATRIMOINE

32

LA PROGRAMMATION	33
LES FESTIVALS	34
RETOUR EN IMAGES	36

LE MOT DE L'OPPOSITION

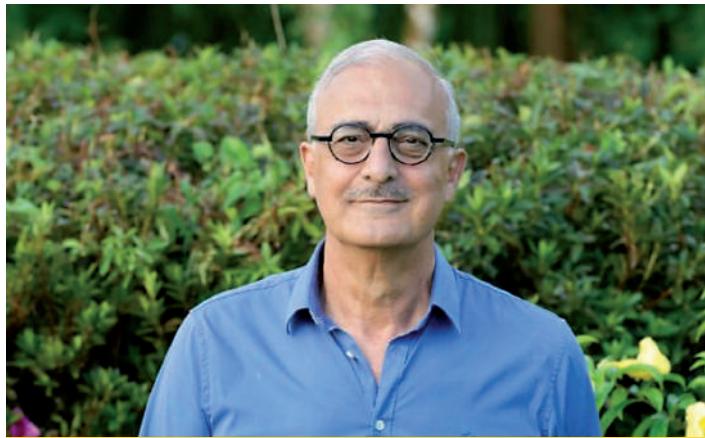
37



Publication : Ville de Basse-Terre • Rédaction : Ville de Basse-Terre • Directeur de la publication et de la rédaction : Ville de Basse-Terre
• Photos : Ville de Basse-Terre • Régie Publicitaire : Groupe Media Plus Communication - Z.I. Secteur C7 - Allée des Informaticiens - CS 30075 - 06705 St-Laurent du Var Cedex - Tél. : 04 92 271 389 - Site Web : www.mediapluscom.fr - E-Mail : contact@mediapluscom.fr
• Impression : Imprimerie spéciale du Groupe Media Plus Communication • Dépôt légal : 2025

 **IMPRIM'VERT®**

BASSE-TERRE, LA « VILLE CAPITALE » AU SERVICE DE TOUS



Chères Basse-Terriennes, Chers Basse-Terriens,

L'année 2025 qui s'achève, a été marquée par de nombreux projets et évènements qui ont rythmé la vie du territoire.

La présente édition du magazine municipal illustre l'action des services municipaux à travers quatre grandes thématiques :

- **Vie municipale**, dédiée à la présentation des services et à la valorisation des projets transversaux, reflets de la mobilisation quotidienne des agents ;
- **Cadre de vie**, en mettant en lumière les travaux en cours, les opérations d'aménagement et les actions menées en matière de gestion durable des ressources ;
- **Citoyenneté**, avec un rappel des échéances à venir pour les habitants et des démarches facilitant le lien entre l'administration et les citoyens ;
- **Culture et patrimoine**, enfin, qui retrace la vitalité de la programmation de l'année 2025 et annonce les rendez-vous à venir, témoignant du rayonnement artistique et historique de Basse-Terre.

Cette édition traduit une volonté collective d'une administration unie, au service d'un projet commun : celui d'une ville plus solidaire.

Je tiens à saluer ici l'engagement de l'ensemble des agents municipaux et des partenaires institutionnels qui œuvrent chaque jour à la mise en œuvre des politiques publiques portées par la municipalité.

André ATALLAH

Maire de la Ville de Basse-Terre

Moderniser pour mieux servir la Ville de Basse-Terre

Dès ma prise de fonction à la Direction Générale des Services, j'ai pu mesurer la richesse et la diversité du travail conduit par les équipes municipales, au service du bien-être collectif et du rayonnement de notre Ville Capitale. L'organisation des services, révisée en 2024, a permis de renforcer la coordination entre les pôles et d'ancrer notre action dans une logique de proximité, d'efficacité et de transparence vers plus de modernité.

Les grands pôles de la collectivité sont :

- **Le Pôle Direction Générale**, garant de la cohérence stratégique et du pilotage global de l'action municipale ;
- **Le Pôle Finances et Ressources**, chargé de la gestion financière, des ressources humaines, et des moyens internes ;
- **Le Pôle Développement du Territoire et Infrastructure**, dédié à l'aménagement urbain, à la maintenance du patrimoine communal et à la transition écologique.

Autour de ces pôles, des services transversaux comme le service communication et marketing, la police municipale et le Cabinet du Maire assurent la coordination avec les élus et les partenaires institutionnels.

Le CCAS et France Services sont les moteurs des actions de solidarités territoriales intergénérationnelles.

Cette nouvelle structuration traduit la volonté municipale de mieux répondre aux attentes des citoyens, d'encourager la transversalité entre les différents services et de soutenir le développement harmonieux de la collectivité.

Yolande TONA

Directrice Générale des Services
Ville de Basse-Terre



VIE MUNICIPALE

AGENDA 2030

Basse-Terre 2035 : une vision d'avenir, un engagement durable

L'Agenda 2030 sera le socle de la planification pluriannuelle d'investissement avec une nouvelle ligne de management de l'organisation municipale axée sur l'efficacité, la complémentarité, la digitalisation et la rationalisation des dépenses publiques.

Ce PPI va se décliner sur 5 grands axes :

- Basse-Terre : ville attractive et aménagée durablement,
- Basse-Terre : ville résiliente et de haute qualité environnementale,
- Basse-Terre : ville d'Art et d'Histoire,
- Basse-Terre : ville des solidarités et du bien vivre,
- Basse-Terre : ville moderne et connectée.

Pour ce plan pluriannuel d'investissements de 2025 à 2035, une enveloppe de 37 millions d'euros est programmée afin de répondre aux besoins prioritaires des habitants et à accompagner le développement économique et environnemental du territoire.

C'est un acte fondateur !

Le plan pluriannuel d'investissement 2025-2035

Les cinq axes du plan pluriannuel d'investissement 2025-2035



Le saviez-vous ?

Qu'est-ce que l'Agenda 2030 ?

Adopté par l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 2015, l'Agenda 2030 est un plan d'action mondial pour construire un avenir durable, plus juste et respectueux de la planète. Il repose sur 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) qui concernent tous les domaines de la vie : l'éducation, la santé, l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre la pauvreté, la préservation de l'environnement, ou encore la paix et les institutions solides.

L'aménagement du territoire : un levier essentiel de l'Agenda 2030

L'aménagement du territoire joue un rôle central dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030, car il détermine la manière dont une ville se développe, se transforme et répond aux besoins de ses habitants tout en préservant son environnement.

À Basse-Terre, comme dans toutes les collectivités engagées dans une démarche de développement durable, il s'agit de concilier qualité de vie, attractivité et transition écologique.

Cela passe par des choix concrets :

- repenser la mobilité pour réduire la dépendance à la voiture,
- encourager les mobilités douces et les espaces publics partagés,
- valoriser le patrimoine bâti et naturel,
- favoriser une densification raisonnée plutôt qu'une extension urbaine,
- et intégrer la gestion des risques naturels (inondations, séismes, glissements de terrain) dans toute planification.

L'aménagement du territoire, c'est donc l'outil de mise en cohérence entre les 17 Objectifs de Développement Durable : il relie l'économie, le social et l'écologie au service d'un même objectif — une ville durable, inclusive et résiliente.

Les enjeux de l'Agenda 2030

En tant que territoire insulaire, la Guadeloupe est particulièrement concernée par les défis soulevés par l'Agenda 2030. Située au cœur de la Caraïbe, elle fait face à des risques environnementaux, économiques et sociaux amplifiés par sa géographie et sa dépendance aux ressources naturelles.

Les conséquences du changement climatique se traduisent déjà par :

- une élévation du niveau de la mer et un risque accru d'érosion côtière,
- une augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes (cyclones, inondations, sécheresses),
- une fragilisation de la biodiversité terrestre et marine,
- et des impacts directs sur la sécurité alimentaire, la santé publique et le tourisme.

La mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'échelle locale — en particulier ceux relatifs à l'eau, à l'énergie, à la santé et à la lutte contre la pauvreté — constitue donc une priorité stratégique pour les collectivités guadeloupéennes.

Elle appelle à une action collective : institutions, entreprises, associations et citoyens, tous acteurs du changement vers une Guadeloupe résiliente, durable et solidaire.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal : une instance clé de la vie locale

Le Conseil Municipal est l'organe décisionnel principal de la commune. Il joue un rôle essentiel dans la gestion de la commune en votant les décisions qui concernent la vie des citoyens, qu'il s'agisse de l'aménagement du territoire, de l'éducation, de la culture, des finances locales ou des services publics. Le conseil municipal de Basse-Terre est composé de 33 élus municipaux.

Les missions du Conseil Municipal

Le rôle du Conseil Municipal est de délibérer sur les grandes orientations et décisions concernant la vie de la commune, dans le cadre de ses compétences :

- L'adoption du budget de la commune et la gestion des finances locales,
- La gestion des services publics (écoles, équipements sportifs, etc.),
- La mise en œuvre des projets d'aménagement urbain et de développement durable,
- L'attribution de subventions à des associations locales,
- La prise de décisions sur les affaires sociales, la sécurité, l'environnement et d'autres domaines liés à la vie quotidienne des habitants.

Fréquence des Séances

Le Conseil Municipal doit se réunir au moins une fois par trimestre. Des réunions supplémentaires peuvent être convoquées si nécessaire. La date et l'ordre du jour de chaque séance sont rendus publics à l'avance, afin que chacun puisse prendre connaissance des sujets à l'ordre du jour et éventuellement y assister. Le conseil municipal est une réunion publique.

Publicité des Délibérations

- Toutes les délibérations du Conseil Municipal, une fois adoptées, sont publiées et accessible au public.
- Les délibérations sont les actes juridiques formalisant les décisions prises lors des séances du Conseil. Il suffit que la majorité des votes soit exprimée de manière publique pour que la délibération soit adoptée. C'est généralement à main levée.
- Après le retour du contrôle de légalité, elles sont affichées pendant deux mois à la mairie. De plus, pour garantir une transparence totale, les citoyens peuvent consulter ces délibérations à tout moment, soit en ligne sur le site internet de la collectivité soit directement auprès du service Gestion de l'Assemblée.

Scannez pour accéder au site internet
www.ville-basseterre.fr

L'ensemble du fonctionnement du conseil municipal est régi par le Code Général des Collectivités Territoriales.

La Vie Communale en 2025 au travers des délibérations

Depuis le début de l'année 2025 à ce jour, il s'est tenu 06 conseils municipaux comme suit:

- **Jeudi 16 janvier 2025** conseil avec 09 points dont des sujets sociaux important comme le soutien à la population de Mayotte, l'octroi de bons d'achats aux retraités de la Ville pour l'année 2025, la mise en place du RIFSEEP...
- **Jeudi 06 mars 2025** conseil avec 10 points avec des sujets sur l'engagement de la ville à s'inscrire dans la démarche Agenda 2030-horizon 2050, l'adoption d'un nouvel organigramme, l'attribution de subventions aux associations...
- **Jeudi 03 avril 2025** conseil avec 07 points avec en principale l'adoption du CFU 2024 et le vote des Budgets 2025 mais aussi l'adhésion à l'ANDES, la création d'un terrain de foot five à Rivière des Pères...
- **Jeudi 15 mai 2025** conseil avec 23 points dont notamment la mise en place de conteneurs enterrés, la création d'ombrières photovoltaïques pour le terrain de sport SALNOT, la mise en place d'une Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public (AOT), pour le deuxième niveau du parking Horizon Caraïbe, la cession de terrain, la revalorisation de la valeur faciale des tickets restaurants...



Hôtel de Ville de Basse-Terre



CONSEIL MUNICIPAL

- **Jeudi 10 juillet 2025** conseil avec 10 points dont de nombreux sujets RH (adhésion à la médecine préventive, participation à la protection sociale complémentaire, création d'emplois permanents, actualisation du tableau des effectifs...) mais aussi la mise en place d'une tarification sociale pour l'accès à l'auditorium, création d'enfeu au cimetière....
- **Jeudi 18 septembre 2025** conseil avec 11 points dont la décision modificative n°1 du Budget principal 2025, l'exécution de la programmation 2025 de la politique de la ville, La demande de surclassement de la ville de Basse-Terre à la catégorie démographique supérieure, la validation de la convention de maîtrise d'ouvrage du SMGEAG à la VBT pour la création de réseau d'eau à la rue du Père Labat....

Le Conseil Municipal est un lieu de démocratie locale, où les élus travaillent pour le bien-être de la commune et de ses habitants.

Les citoyens eux sont invités à participer aux débats et décisions qui façonnent leur environnement, leur cadre de vie.



Hôtel de Ville : réunion en Salle des Délibérations

Écran numérique : Bord de mer

Des écrans numériques pour une ville connectée et moderne

La Ville de Basse-Terre poursuit sa dynamique de modernisation avec l'installation de quatre écrans numériques grand format (4 m^2) destinés à renforcer la communication de proximité et à informer en temps réel les habitants.

Implantés sur des emplacements stratégiques de la ville, ces dispositifs diffusent des informations municipales, culturelles, sportives et citoyennes : travaux, événements, alertes météo, actions de prévention, initiatives associatives ou encore annonces institutionnelles.

Ce nouvel outil vient compléter les canaux de communication existants (site internet, réseaux sociaux, affichage) pour rendre l'information plus visible, plus accessible et plus réactive.

L'objectif est double: moderniser la diffusion de l'information publique tout en valorisant les initiatives locales, dans une logique de ville intelligente, connectée et proche de ses citoyens.

Ces écrans s'inscrivent dans une démarche durable et responsable, grâce à un système de gestion centralisé permettant de limiter les impressions papier et d'optimiser les contenus diffusés.

Une innovation au service de la clarté, de la transparence et de la vitalité du territoire.

ÉTAT CIVIL ET CIMETIÈRE

Naître, se marier, transmettre : l'État civil, témoin des grandes étapes de la vie

L'état civil constitue un pilier essentiel de notre vie quotidienne. Il est important de connaître les démarches à suivre pour accomplir certaines formalités. Voici un rappel utile concernant les procédures liées aux actes de naissance, de mariage, et de décès.

I - État Civil

Les demandes peuvent être déposées au guichet, adressées par courrier ou effectuées en ligne sur le site internet de la ville <https://www.ville-basseterre.fr>

1. Actes de naissance :

La déclaration doit être faite dans les 5 jours suivants l'accouchement. Les futurs parents peuvent aussi réaliser une reconnaissance anticipée avant la naissance.

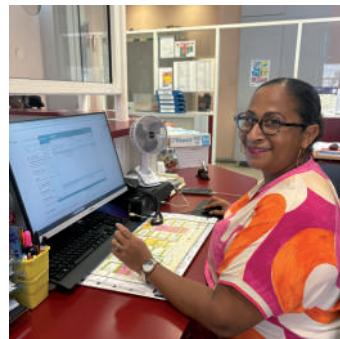
Depuis le 05 mai 2025, la ville a signé avec le Conseil Départemental de la Guadeloupe, une convention portant sur la transmission par voie électronique des données des avis de naissances via la plateforme HORUS.

2. Actes de mariage :

Les futurs mariés doivent constituer leur dossier au moins trois mois avant la date prévue de la cérémonie et sur rendez-vous. L'un des futurs époux doit résider dans la commune où sera célébré le mariage. Les enregistrements de Pacte Civil de Solidarité (PACS) sont également possibles en mairie, sur rendez-vous. L'un des partenaires doit résider dans la commune de l'évènement.

3. Actes de décès :

En cas de décès, les proches doivent se rapprocher d'un opérateur funéraire au choix pour la déclaration. Il est important de le faire dans les 24 heures suivant le décès. Certains documents sont nécessaires, notamment le certificat de décès établi par le médecin et une pièce d'identité du défunt.



II - Concessions et cimetière

Plusieurs concessions funéraires arrivent à échéance dans les prochains mois. Les familles concernées sont invitées à se rapprocher du service pour régulariser leur situation. Le renouvellement doit idéalement être anticipé six mois avant la date d'échéance. À défaut, la concession peut être reprise par la commune conformément à la réglementation en vigueur.

Les titulaires ou ayants droit restent responsables de l'entretien de leur concession.

1. Organisation des Obsèques :

Pour organiser des obsèques, plusieurs étapes sont à envisager. Il est impératif de contacter une entreprise de pompes funèbres, qui pourra vous orienter sur les différentes options disponibles.

2. Inhumation ou Crémation :

Vous avez le choix entre l'inhumation et la crémation. Les décisions doivent être prises en tenant compte des volontés du défunt, si elles étaient connues, ainsi que des souhaits de la famille.

3. Nouvelles réalisations au cimetière :

Afin d'accueillir les usagers dans des conditions plus confortables, trois abris ont été construits au cours de l'année 2024 et des lampadaires ont été ajoutés pour améliorer l'éclairage et la sécurité des lieux.

En outre, Depuis le 10 juillet 2025, la Ville dispose :

- D'un nouveau columbarium de 84 loges ;
- D'un jardin de Souvenir réhabilité ;
- D'un enfeu (caveaux provisoires) de quinze loges en cours de construction.



Scannez pour accéder au site
internet : www.ville-basseterre.fr

Accueil en mairie :

L.M.J : 07h45-12h00 / 13h30-17h00

M.V : 07h45-12h30

Téléphone : 0590 805 656

Courriel : s.etatcivilbt@ville-basseterre.fr

ARCHIVES ET DOCUMENTATION

La Ville de Basse-Terre préserve sa mémoire administrative et patrimoniale

Rôle du service

Véritable mémoire de la collectivité, le service Archives et Documentation accompagne les services dans la gestion, la conservation et la valorisation de leurs documents.

Il veille au respect des obligations réglementaires d'archivage, conseille sur les durées de conservation et assure la traçabilité des dossiers.

Le service soutient également les agents dans leurs recherches administratives et propose des ressources documentaires utiles au quotidien.

Son objectif est de garantir la fiabilité de l'information, alléger la charge documentaire des services et préserver le patrimoine écrit de la collectivité.



POLICE MUNICIPALE - CLSPD



Le saviez-vous ?

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de Basse-Terre est l'instance de concertation présidée et pilotée par le Maire. Son rôle est de définir et de mettre en œuvre la politique locale de prévention de la délinquance et de l'insécurité sur le territoire.

Les rôles et missions du CLSPD de Basse-Terre sont les suivants :

- Favoriser l'échange d'informations entre la Municipalité, les services de l'État (Préfet, Police/Gendarmerie), le Procureur de la République et les acteurs sociaux (associations, bailleurs sociaux, etc.).

- Définir des objectifs stratégiques communs et établir un plan d'action annuel.

- Évaluer les actions mises en œuvre et ajuster la stratégie locale de prévention.

Les champs d'actions du CLSPD sont structurés autour d'axes thématiques majeurs, concentrés au sein de groupes de travail spécifiques :

- La Prévention de la Délinquance Juvénile.
- La Prévention des Violences Intrafamiliales et l'Aide aux Victimes.
- La Tranquillité Publique et l'Amélioration du Cadre de Vie.

POLICE MUNICIPALE

Sur le terrain et dans les bureaux, des agents mobilisés pour une ville sûre et bien organisée

La Ville de Basse-Terre renforce sa politique de sécurité urbaine avec un programme de vidéoprotection déployé sur trois ans, incluant 60 caméras et la création d'un Centre de Supervision Urbaine. Ce dispositif soutient le travail quotidien des agents municipaux et renforce la coopération avec la Police nationale.

Le service réglementation, rattaché à la Police municipale, encadre la vie locale à travers les arrêtés municipaux (circulation, manifestations, domaine public). Des actions complémentaires pour une ville sûre, ordonnée et solidaire.

Le service réglementation /arrêté a la charge de la rédaction des arrêtés municipaux.

1. Qu'est-ce un arrêté municipal ?

Un arrêté municipal est une décision écrite et officielle prise par le maire d'une commune (ou parfois son adjoint), dans le cadre de ses compétences. C'est un acte administratif qui a valeur de loi locale, applicable uniquement sur le territoire de la commune concernée.

2. Les différents types d'arrêtés délivrés par le service :

- Arrêté de circulation (formulaire n°14024*01)
- Permission de voirie (formulaire n°14023*01)
- Manifestation (demande écrite + attestation d'assurance responsabilité civile)
- Foire culinaire (demande écrite + charte alimentaire)
- Brocante
- Vide grenier
- Occupation du domaine public

3. Les conditions d'attribution :

Toutes demandes doivent faire l'objet d'une demande écrite et compléter des pièces mentionnées.

- Arrêté de circulation (demande écrite + formulaire n°14024*01)
- Permission de voirie (demande écrite + formulaire n°14023*01)
- Manifestation (demande écrite + attestation d'assurance responsabilité civile)
- Foire culinaire (demande écrite + charte alimentaire)
- Brocante (formulaire 13939*01)
- Vide grenier (formulaire 13939*01)
- Occupation du domaine public (demande écrite + formulaire n°14023*01).

4. Les délais de traitement :

Les demandes doivent être adressées sous huitaine à l'exception des grands évènements qui doivent être déclarées 2 mois à l'avance aux services de la préfecture (site officielle : déclaration-manifestations) avant étude par la ville.



Centre-ville : patrouilles



Sécurité Carnaval

Demande de licence

La licence d'exploitation est une autorisation administrative délivrée par la mairie, qui permet à son titulaire d'exploiter commercialement un établissement recevant du public (ERP). Elle est obligatoire pour toute personne souhaitant ouvrir un restaurant, un café, un bar, une discothèque, etc. (Cerfa N°11542*05)

Les catégories de licence délivrée par la commune :

Groupe 1 : boissons sans alcool.

Par principe, que ce soit sur place ou à emporter, la vente de boissons non alcoolisées est libre.

La licence 3, ou licence restreinte

La licence de 3^e catégorie, également appelée licence restreinte ou petite licence, autorise la vente de boissons fermentées non distillées telles que le vin, la bière, le cidre ou le poiré.

Elle est particulièrement adaptée aux établissements de restauration légère ou aux hôtels proposant, par exemple, des petits déjeuners ou des formules sans alcool fort.



Esplanade du Port : Boulevard des Artisans novembre 2024

Contact du service :
arretes.villebt@ville-basseterre.fr
0590811162



POLICE MUNICIPALE

Comment faire mes démarches administratives ?

La Ville de Basse-Terre accompagne activement les marchands ambulants afin de leur offrir un cadre d'exercice clair, sécurisé et conforme à la réglementation en vigueur. Cette démarche vise à garantir à la fois la sécurité des commerçants, le respect des règles sanitaires et d'occupation du domaine public, et la protection des consommateurs.

En collaboration avec les services municipaux compétents, la Ville met en place des procédures d'autorisation encadrées, des zones dédiées à la vente ambulante et un suivi régulier des installations (hygiène, branchements, affichage des prix).

Cet accompagnement s'inscrit dans une volonté de valoriser le commerce de proximité, de soutenir l'activité économique locale et d'assurer à chacun un environnement commercial sûr, équitable et attractif.

Pièces à fournir pour le carnaval

Ambulants sur tables :

- Demande écrite
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Carte nationale d'identité nationale ou passeport
- 1 photo d'identité

Ambulants avec véhicules :

- Demande écrite
- Carte commerçant sédentaire
- Permis d'exploitation
- Attestation formation hygiène et sécurité
- Conformité gaz et électricité
- Assurance responsabilité civile
- Carte d'identité nationale ou passeport
- 1 photo d'identité

Chaque ambulant sera destinataire d'un « pass »

Montant de l'occupation :

Ambulants sur tables : 30.00€

Ambulants véhicules : 60.00€

RAPPEL :

- La vente de boissons alcoolisées est strictement interdite sur la voie publique
- La vente de boissons en bouteille de verre est fermement interdite sur la voie publique.
- La boisson devra obligatoirement être servie ou reversée dans des contenants jetables.

CNI/PASSEPORT

Liste des pièces à récupérer au poste de police ou sur le site de la ville de Basse-Terre

- Se rendre sur le site France Titres :
« <https://passeport.ants.gouv.fr> »
- S'identifier sur France connect ou créer son compte avec son adresse mail
- Remplir le pré demande
- Noter le numéro de dossier ou l'imprimer
- Si vous ne maîtrisez pas l'internet, vous pouvez vous rendre à l'adresse suivante :
La maison France Services - rue du cours nolivos - immeuble du port autonome (0590300240)
- Se rendre à la Police municipale pour finaliser la demande :
26, rue Baudot, 97100 Basse-Terre
- Un SMS vous sera envoyé quand la pièce sera disponible

Contact du service :

policemunicipale.bt@orange.fr



Scannez pour accéder au site internet
www.ville-basseterre.fr



SOLIDARITÉ

Le Centre d'Action Sociale, comment ça marche ?

Le C.C.A.S. est un établissement public présidé par le Maire et géré par un Conseil d'Administration composé de délégués élus du Conseil Municipal et de membres nommés par Le Maire parmi des représentants d'associations ayant une activité sociale dans la commune.

Les attributions du CCAS

Garant de la mise en œuvre de la politique d'action sociale sur le territoire, le CCAS exerce une multitude de missions définies par le code de l'action sociale et des familles.

Le C.C.A.S porte assistance aux administrés les plus vulnérables de la commune, à savoir les enfants et familles en difficulté, les personnes en situation de précarité ou d'exclusion, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées. Il exerce sa mission en lien étroit avec les institutions publiques et des structures privées.

L'aide sociale légale

Le CCAS participe à l'instruction des demandes d'aide sociale dont l'attribution revient à d'autres administrations (Etat ou Département) pour les prestations suivantes: aide-ménagère, garde de nuit, télé assistance, placement jeunes adultes handicapés, placement des personnes âgées en famille d'accueil ou en institution, allocation de Solidarité aux Personnes Âgées.

L'aide sociale facultative

Aides à la jeunesse : Il attribue plusieurs aides destinés aux jeunes (Etudiants: Formation, Scolarité, Loisirs-Vacances et Séjour Pédagogique). Aides et Action sociale : Le CCAS attribue d'autres types d'aides dans les domaines suivants: Vie et Santé; Vie Amélioration de l'habitat; Lutte contre la précarité; la Télé assistance ou l'allocation temporaire.

Secours : Le centre délivre des aides d'urgence tel que le Secours Obsèques; le Secours Exceptionnel; le Secours Alimentaire et la distribution de produits d'hygiène.

L'aide sociale extra-légale

Le CCAS aide à la constitution de dossiers de demandes spécifiques avant transmission à l'organisme concerné pour les prestations suivantes :

Fonds de solidarité au logement FSL: Revenu de solidarité active RSA: Complémentaire Santé Solidaire (Ex CMU-C); Amélioration de l'habitat; Demande de logement; Demande de Retraite et actions thématiques.

L'animation sociale

Le CCAS propose d'autres dispositifs: L'opération S.O.S Michel Morin permet la réalisation de petits travaux à domicile pour l'amélioration du cadre de vie des personnes âgées à faibles revenus.

L'opération JOUVENCE a pour objectif de rompre l'isolement des personnes âgées. Ce dispositif offre des prestations liées au bien-être (sport, culture, loisirs, esthétique, coiffure, soin de podologue), ou à la culture et inclut l'initiation informatique et la gratuité du transport.

L'opération ENKA favorise le lien social et diminue l'isolement des personnes âgées avec la prestation du portage du repas, des visites à domicile pour la lecture, l'aide à la personne, jeux de stimulation cérébrale, l'accompagnement déplacement, de démarches administratives et courses.

Le dispositif de RÉUSSITE ÉDUCATIVE est intégré au contrat de ville et concerne les jeunes scolarisés de 2 à 16 ans issus des quartiers prioritaires. Il contribue au principe de l'égalité des chances par une prise en charge qui peut être individuelle ou collective.



Le saviez-vous ?

Lors de l'attribution de ces aides sociales particulières, le C.C.A.S. doit veiller au respect de certaines règles. Les administrateurs et le personnel du CCAS sont soumis au strict respect du secret professionnel. Certains documents et renseignements ne peuvent être communiqués qu'aux personnes concernées et aux organismes sociaux impliqués dans le traitement des dossiers.



CONTACT

Vous souhaitez solliciter le soutien du CCAS pour vous ou l'un de vos proches ?

CCAS de Basse-Terre

9, rue Bébian 97100 BASSE-TERRE

Horaires :

Lundi, Mardi, Jeudi 7h30-12h30/13h30-17h00

Mercredi, Vendredi 7h30-12h30

Tél. : 05 90 32 36 74

Pour en savoir plus, consultez le site Internet de la Ville de Basse-Terre : www.ville-basseterre.fr

CCAS

La Ville de Basse-Terre, solidaire et proche de ses habitants.



Le saviez-vous ?

Tout au long de l'année, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Basse-Terre mène des initiatives qui favorisent la cohésion, la prévention et le bien-être des habitants.

À travers des rendez-vous emblématiques tels que les Quartiers de la Ville en Vacances (QVVQ) de l'été 2024, la Semaine Bleue dédiée aux aînés, ou encore les théâtres-forums organisés en octobre, le CCAS agit au plus près des publics pour renforcer le vivre-ensemble et accompagner chaque génération dans la vie du territoire.



ÉCOLE & PETITE ENFANCE

La Ville de Basse-Terre, engagée pour l'épanouissement de chaque enfant: une rentrée 2025 réussie

Engagée en faveur de la jeunesse et de la réussite de tous, la Ville de Basse-Terre déploie une politique partenariale ambitieuse, mobilisant l'ensemble des acteurs intervenant auprès de l'enfant sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Grâce à son maintien dans le projet intercommunal «Cités éducatives», la Ville permet à chaque enfant — de la crèche au lycée — de bénéficier d'actions favorisant son épanouissement et sa réussite. Dans ce cadre, une association du territoire a offert aux tout-petits accueillis à la crèche municipale la possibilité de découvrir le plaisir de l'activité physique encadrée par un professeur diplômé d'Etat. Pour ceux entrant à l'école maternelle, une découverte anticipée et accompagnée de la vie scolaire à faciliter leur adaptation à la rentrée et contribuer afin de renforcer le lien entre les familles et l'école.

L'ambition de la commune pour la jeunesse basse-terrienne vise à accompagner l'enfant dans toutes les dimensions de son développement, en inscrivant l'action municipale dans une continuité éducative cohérente et inclusive. La signature du Projet Éducatif Territorial (PEDT) illustre cette volonté : proposer à chaque écolier un parcours éducatif de qualité, avant, pendant et après l'école.

Dans cette dynamique, des outils numériques ont été mis à disposition de l'ensemble des établissements publics. Inscrits dans une démarche éducative et citoyenne, ils favorisent une école plus inclusive et aspirent à donner à chaque enfant les clés pour comprendre, apprendre et agir dans un monde digitalisé.



Le saviez-vous ?

Trois nouveaux services d'accueil périscolaire ont été ouverts, portant à cinq le nombre d'écoles proposant ce dispositif. En lien étroit avec les associations locales, et dans une démarche concertée de réussite éducative, la Ville soutient le développement d'actions d'aide aux devoirs, d'accompagnement méthodologique et d'activités culturelles dans deux écoles élémentaires. Avec l'appui de l'État et de la Caisse d'Allocations Familiales de la Guadeloupe, la commune poursuit également l'optimisation de l'accueil pendant la pause méridienne à travers le «plan cantine», garantissant un service de restauration et de pause méridienne amélioré et équitable.



Parallèlement, un plan pluriannuel de travaux est en cours pour améliorer les conditions de vie et d'apprentissage dans les établissements scolaires, au service du bien-être et de la santé des élèves. Des citernes ont été installées, réduisant les jours de fermeture. L'ensemble des classes est désormais équipé de brasseurs d'air, les fenêtres sont progressivement remplacées, les sanitaires mis aux normes, et des travaux de peinture et de réparation bâti mentaires sont réalisés à chaque période de vacances.



VIE ASSOCIATIVE

La Ville de Basse-Terre soutient les initiatives associatives et intergénérationnelles

La Ville de Basse-Terre s'appuie sur un réseau associatif riche et diversifié intergénérationnel, véritable moteur de la cohésion sociale et du dynamisme du territoire.

Sport, culture, solidarité, environnement, éducation ou patrimoine : les associations participent activement à la vitalité de la "Ville Capitale" et à la mise en œuvre d'initiatives porteuses de sens et de lien social.

Dans cette dynamique, la première matinée "Portes Ouvertes de la Vie Associative" s'est tenue dans les quartiers de Basse-Terre, en partenariat avec l'association La Belle Créoile.

Cet événement a permis aux visiteurs de rencontrer les acteurs associatifs locaux de proximité, de découvrir leurs actions, et d'échanger sur les projets à venir.

Une initiative saluée pour son esprit de partage, d'entraide et de collaboration, qui illustre la volonté municipale de renforcer le dialogue avec les associations et de leur offrir un accompagnement durable dans leurs missions au service de la population.

Cet été, grâce à l'opération "Épanouisport", de nombreux enfants et jeunes Basse-Terriens âgés de 8 à 20 ans ont eu l'opportunité de s'épanouir à travers le sport.

En partenariat avec plusieurs associations locales, ils ont pu découvrir, s'initier ou se perfectionner gratuitement dans sept disciplines sportives, encadrées par des professionnels : basket-ball, football, handball, tennis, judo, danse et roller.

Le projet sportif global "Sportons-nous bien dans nos quartiers" poursuit, quant à lui, son essor, avec la livraison récente de deux nouvelles infrastructures :

- un terrain de basket 3x3 à Petit-Paris,
- et un terrain de padel tennis à Rivière-des-Pères.

Cet engagement constant en faveur d'une pratique sportive accessible à tous a été reconnu par l'obtention du label "Ville Active et Sportive" (premier niveau -1 laurier), une distinction qui valorise la politique innovante et la diversité de l'offre sportive proposée par la Ville de Basse-Terre. Elle fait partie des 480 villes labellisées en 2025 et devient la 6^{ème} ville de Guadeloupe à recevoir un des quatre lauriers.



GESTION & PRÉVENTION DES RISQUES

La Ville de Basse-Terre, un territoire résilient face aux aléas naturels : anticiper pour mieux protéger

Située entre mer et montagne, la Ville de Basse-Terre est un territoire exposé à différents risques naturels : cyclones, fortes pluies, inondations, glissements de terrain, risques volcaniques, séismes ou encore mouvements de houle. Consciente de ces enjeux, la municipalité a fait de la prévention et de la gestion des risques une priorité de son action publique.

Le Service Gestion et Prévention des Risques, rattaché à la Direction Générale des Services, a pour mission d'anticiper les situations de crise, de protéger les populations et de coordonner les interventions en cas d'événement majeur. Il travaille en lien étroit avec la Préfecture, la Sécurité civile, les pompiers, la Police municipale et l'ensemble des services techniques de la Ville.

Ses missions principales consistent à :

- élaborer et actualiser le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ;
- informer la population sur les bons réflexes à adopter avant, pendant et après un événement ;
- suivre la maintenance des équipements de sécurité (sirènes, points refuges, signalétique) ;
- coordonner les actions de terrain lors des alertes météorologiques et assurer le retour à la normale.



Les différents niveaux de vigilance

Lors de la saison cyclonique :

- Vérifier vos toitures et rentrer tout ce qui peut s'envoler.
- Préparer une réserve d'eau potable de la nourriture et des piles.
- Garder vos documents administratifs importants dans une pochette étanche.
- Avoir sous la main une trousse de secours, vos ordonnances médicales en cours et un transistor à piles pour suivre les infos officielles.

En cas d'alerte, suivez les consignes données par la mairie, la préfecture ou la radio locale.

Mieux comprendre les niveaux de vigilance

En Guadeloupe, les conditions météorologiques peuvent évoluer rapidement : fortes pluies, vents violents, houle, glissements de terrain ou passages cycloniques.

Face à ces aléas, la prévention et la vigilance demeurent les meilleures protections.



Le saviez-vous ?

Le dispositif de vigilance météorologique défini par Météo-France et la Préfecture de la Guadeloupe repose sur un code couleur adapté à la nature et à l'intensité du risque :

- Gris : situation de pré-alerte cyclonique ou fin d'alerte. Restez attentif aux consignes officielles.
- Vert : aucune situation dangereuse en cours. La vie quotidienne se déroule normalement.
- Jaune : soyez attentif. Des phénomènes habituels peuvent devenir dangereux localement.
- Orange : soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont attendus ; suivez les recommandations des autorités.
- Rouge : danger majeur. Les phénomènes prévus sont d'une intensité exceptionnelle ; restez confinés et respectez strictement les consignes.
- Violet : alerte cyclonique extrême. Les effets du cyclone sont imminents ou en cours ; toute circulation est interdite jusqu'à levée officielle de l'alerte.

Les bons réflexes à adopter

- Suivez en continu les informations diffusées par Météo-France, la Préfecture et la Ville de Basse-Terre (site internet, réseaux sociaux, écrans d'information).
- Évitez les déplacements en cas d'alerte, en particulier sur les routes inondées ou les zones littorales.
- Sécurisez votre habitation : fermez les volets, rangez les objets susceptibles d'être emportés par le vent, préparez votre trousse d'urgence (eau, lampes, documents essentiels).
- Respectez les consignes des secours et des services municipaux en toutes circonstances.

Liste des Abris sûrs :

Hall des sports de Rivière des Pères
Maison de quartier de Petit-Paris
Maison de quartier du Carmel

Numéros d'urgence :

112 / 17 / 18

0590-81-11-62

0690-65-11-94

0690-95-13-93

GESTION & PRÉVENTION DES RISQUES

La soufrière fait partie de notre paysage, mais c'est aussi un volcan actif.

En cas d'activité inhabituelle ou de tremblement de terre :

- Restez calmes et suivez les consignes officielles
- Protégez-vous sous une table solide éloigné des fenêtres et restez calmes en cas de tremblement de terre.
- Après, sortez calmement vers un endroit dégagé et évitez les bâtiments fragilisés



Lutte contre les moustiques :

Ils peuvent transmettre des maladies comme la dengue ou le chikungunya. Pour éviter leur prolifération :

- Videz régulièrement les soucoupes, seaux ou récipients où l'eau peut stagner.
- Entretenez vos jardins et vos gouttières.
- Protégez-vous avec des répulsifs ou des moustiquaires surtout la nuit.

Un petit effort de chacun et on réduit vite les risques pour tous !

Les coupures d'eau peuvent survenir surtout en période de fortes pluies ou de sécheresse. Pensez à toujours avoir quelques bouteilles d'eau de réserve et à limiter le gaspillage. En cas de coupure prorogée la mairie communiquera sur les points de distribution d'eau disponibles.

Un mot pour nos aînés et les personnes isolées

En cas d'alerte ou de mauvais temps, pensez à prendre de leurs nouvelles. Un simple coup de fil ou une visite peut vraiment faire la différence ?

Aussi, les personnes âgées, isolées ou en situation d'handicap peuvent être fragiles en cas d'alerte. Merci de signaler toute personne vulnérable à la mairie pour qu'elle puisse être aidée si besoin.

De plus, si vous n'avez pas de moyen de locomotion faites-vous connaître auprès du CCAS : cela permettra à la ville de vous assister en cas d'évacuation ou d'urgence. Un petit geste de solidarité peut vraiment sauver des vies.

Ces rappels ont pour but de renforcer la prévention, la vigilance et la solidarité dans notre chère ville capitale.



LA DÉRATISATION EST L'AFFAIRE DE TOUS : AGISSEZ ENSEMBLE !

CAMPAGNE DE DÉRATISATION DE LA VILLE DE BASSE TERRE
DU 16/07/2025 AU 01/09/2025

- ✓ Veiller à la protection de l'environnement
- ✓ Eviter de jeter de la nourriture aux abords des habitations
- ✓ Ne pas stocker des encombrants

Produit utilisé : Raticide Produit

Anticoagulant Composant :

Bromadiolone ou Diféthialone

ANTIDOTE : Vitamine K1

URGENCE /TÉL : 18 OU 112



Lutter contre les nuisibles pour préserver la santé publique

La Ville de Basse-Terre agit tout au long de l'année pour préserver la santé publique, à travers des actions coordonnées de dératisation, de grande ampleur.

Une campagne massive de dératisation sont menées sur le domaine public — trottoirs, réseaux d'eaux pluviales, zones humides, marchés et bâtiments municipaux — afin de limiter la prolifération des rongeurs.

Ces opérations, conduites en partenariat avec des prestataires agréés, visent à prévenir les risques sanitaires (leptospirose, contamination alimentaire, dégradations d'infrastructures).

Les habitants sont également invités à adopter les bons réflexes : éviter les dépôts sauvages, fermer les poubelles, entretenir les abords de leur habitation.

Conseil :

Attacher les animaux domestiques.

En présence de rat mort, utilisez des gants pour le ramasser, placez-le dans un sac poubelle et fermez avant de le déposer dans le conteneur à ordures.

EN CAS D'ABSENCE LORS DE NOTRE PASSAGE CONTACTEZ-NOUS AU :

0690 49 32 86 OU 0590 98 33 83
email : objectifhd@orange.fr



Ville de Basse-Terre

CADRE DE VIE & AMÉNAGEMENT

ACTION CŒUR DE VILLE

Basse-Terre, une ville qui se transforme

À Basse-Terre, chaque projet urbain traduit une même ambition : valoriser les quartiers, améliorer le quotidien des habitants et préserver l'identité du territoire.

Qu'il s'agisse de revitaliser les friches, de développer des équipements de proximité ou de favoriser l'accès au logement, la Ville de Basse-Terre s'engage dans une dynamique de transformation durable et partagée.

Portés par des partenariats solides entre la collectivité, les associations et les acteurs publics, ces projets — Racines Vivantes, la Maison de Santé Pluriprofessionnelle et les Résidences étudiantes du Carmel — incarnent la volonté de faire de Basse-Terre une ville plus attractive, inclusive et tournée vers l'avenir.

Racines Vivantes : un nouvel élan au Bas-du-Bourg

Porté par l'association Wi An Art, le projet Racines Vivantes s'inscrit dans une démarche de valorisation des friches urbaines et de revitalisation des espaces délaissés. Implanté à l'entrée du quartier du Bas-du-Bourg, ce site autrefois en friche est transformé en un espace d'expression artistique, de rencontre et de partage. À travers des interventions paysagères, des créations artistiques et des animations culturelles, le projet vise à réenchanter l'espace public et à renforcer le sentiment d'appartenance des habitants à leur quartier. Véritable laboratoire d'initiatives locales, Racines Vivantes démontre comment la nature, l'art et la culture peuvent devenir des leviers puissants de cohésion sociale et d'amélioration du cadre de vie.

Maison de Santé Pluriprofessionnelle : un pôle de proximité au cœur du Bas-du-Bourg

La future Maison de Santé Pluriprofessionnelle verra le jour sur le site emblématique de l'ancien marché Sainte-Thérèse. Ce projet ambitieux répond à un besoin essentiel : renforcer l'accès aux soins de proximité pour les habitants de Basse-Terre. En regroupant plusieurs praticiens et professionnels de santé au sein d'un même lieu, le projet vise à offrir un service de santé moderne, coordonné et accessible à tous. Au-delà de sa dimension médicale, ce projet contribue à redynamiser le quartier du Bas-du-Bourg, en redonnant vie à un site historique et en soutenant la présence de nouvelles activités dans le quartier. Sa réalisation s'inscrit dans une logique de mixité fonctionnelle et de revitalisation urbaine durable.

Résidences étudiantes Carmel : accompagner la jeunesse basse-terrienne

De futures Résidence étudiantes verront le jour dans le quartier du Carmel. Ce projet ayant débuté par la démolition d'une ancienne habitation, vise à offrir aux étudiants un cadre de vie confortable, sécurisé et adapté à leurs besoins. En proposant des logements abordables et bien situés, ce projet souhaite favoriser le parcours résidentiel des jeunes et à renforcer l'attractivité du centre-ville pour une population souvent contrainte de s'éloigner. Plus qu'un lieu d'hébergement, la résidence ambitionne d'être un espace de vie et d'échanges, contribuant à la vitalité économique et culturelle de la ville. Elle s'inscrit pleinement dans la volonté municipale de faire de Basse-Terre une ville accueillante pour la jeunesse.

Racines
Vivantes



Racines Vivantes : Les étapes d'avancement du projet à Bas-du-Bourg

AOT – Parking Horizon Caraïbes : valoriser le patrimoine public

Infrastructure incontournable du centre-ville, le Parking Horizon Caraïbes fait actuellement l'objet d'un appel à projet pour la location des deux étages dans le cadre d'une stratégie de valorisation économique. L'objectif est de permettre à des investisseurs de développer de nouvelles activités économiques pour redynamiser le centre-ville. Les candidatures reçues sont actuellement à l'étude, et la Ville veille à sélectionner un projet en cohérence avec les ambitions de développement local et de dynamisation urbaine. Ce projet illustre la volonté municipale de faire de chaque espace public une opportunité de création de valeur et de redynamisation territoriale.

ACTION CŒUR DE VILLE



La vacance de logement: un frein pour l'attractivité du territoire ?

Selon l'étude réalisée en mars 2017 par l'EPF sur le centre-bourg de Basse-Terre, secteur le plus commerçant de la ville (Cours Nolivos, République), environ 31 % de logements vacants ont été recensés sur le parc immobilier. C'est le taux le plus important en comparaison des communes de l'agglomération Sud Basse-Terre.

Un logement vacant est un logement inoccupé ou une dent creuse au cœur d'un parc bâti. On parle de bâtis partiellement vacants lorsqu'un étage seul est occupé sur un immeuble, avec par exemple un commerce en rez de chaussée et le reste des étages vacants.

Fort de ce constat, la ville de Basse-Terre a décidé de mettre en place un plan de lutte contre la vacance de logement, un des leviers de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU), dans l'optique d'une offre améliorée sur le marché du logement.

Un travail d'identification a été réalisé et des courriers adressés aux propriétaires, via le fichier LOVAC. Ces derniers ont été sensibilisés à la possibilité d'obtenir des financements pour la réhabilitation de leurs biens. Ainsi plus d'une centaine de personnes a été contactée, une partie orientée sur l'OPAH-RU, lorsque le bien se situait dans le périmètre d'intervention de l'opération ; les autres ont été informés des possibilités de financement de droit commun.

Nous avons des retours variés de la part des propriétaires, certains pour des demandes d'information sur l'OPAH et autres possibilités de financement, ou pour nous informer de leur volonté de rester en location ou de vendre. **Le traitement de la vacance représente une opportunité pour la ville dans le cadre de l'amélioration de l'offre de logement et pour les potentiels futurs investisseurs.**



La « KAZ A PWOJÈ » devant l'Hôtel de Ville
Allée des Tamarins

Scannez pour accéder au site internet
www.ville-basseterre.fr



Qu'est-ce-que la vacance ?

La vacance désigne une absence d'occupation d'un logement pendant une période prolongée. On parle de logement vacant lorsqu'il n'est ni habité, ni loué, ni meublé, et qu'il n'a pas fait l'objet d'une occupation effective depuis au moins six mois consécutifs.

Cette situation peut concerner aussi bien des logements anciens en attente de rénovation, des biens hérités non entretenus, ou encore des bâtiments en attente de vente ou de projet.

C'est pourquoi la collectivité, à travers des dispositifs comme l'**OPAH-RU "Bèl Kaz Bastè"** ou le programme **Action Cœur de Ville**, accompagne les propriétaires pour réhabiliter et remettre sur le marché ces logements vacants.

L'objectif: redonner vie aux quartiers anciens, renforcer l'offre de logement.



La Ville de Basse-Terre

agit pour la revitalisation du centre ancien

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU), "Bèl Kaz Bastè", est un dispositif ambitieux destiné à réhabiliter les logements anciens et à revitaliser le centre-ville historique.

Pilotée par la collectivité avec l'appui de la SEMAG et de l'État, en partenariat avec Action Logement, l'ANAH et l'Etablissement Public Foncier de Guadeloupe et le Cabinet URBIS, cette opération vise à améliorer l'habitat, attirer de nouveaux habitants et soutenir la redynamisation économique et patrimoniale du cœur de ville.

Au-delà de la restauration du bâti, "Bèl Kaz Bastè" porte une vision globale de l'attractivité urbaine, intégrant la qualité architecturale, la mixité sociale et la valorisation du patrimoine.

PERMANENCE « KAZ A PWOJÈ » - Bèl Kaz Bastè
Les deuxièmes et derniers
MERCREDIS de chaque mois
DE 09H00 à 13H00 - 0690-91-13-91

ACTION CŒUR DE VILLE

La Ville de Basse-Terre agit pour des déplacements durables

À l'heure où la saturation des axes routiers pèse chaque jour davantage sur la qualité de vie, les temps de déplacement et l'attractivité du territoire, le développement des mobilités douces n'est plus un choix d'opportunité, mais une nécessité. Réduire la dépendance à la voiture individuelle contribue à désengorger les accès, à limiter les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, et à réintroduire des modes de déplacement plus sobres et plus sains au quotidien.

Dans cette logique, la collectivité a engagé une démarche structurée en faveur des mobilités douces au sein de ses propres services en sensibilisant et incitant les agents au covoiturage. Cette démarche vise montrer l'exemple qu'un autre modèle de déplacement est possible et désirable.

La mobilité douce: qu'est-ce-que c'est ?

Les mobilités douces désignent l'ensemble des modes de déplacement non motorisés ou à faible impact environnemental, favorisant une circulation plus respectueuse de la santé et du cadre de vie.

Elles regroupent notamment la marche à pied, le vélo, la trottinette, mais aussi les formes de mobilité partagée comme le covoiturage ou les transports collectifs électriques.

À Basse-Terre, le développement des mobilités douces s'inscrit dans une démarche de transition écologique et d'aménagement durable, visant à réduire la pollution, fluidifier le trafic et encourager les déplacements de proximité.

La Ville poursuit ainsi son engagement pour un espace public plus sûr, accessible et apaisé, où chaque habitant peut se déplacer librement tout en préservant la qualité de vie urbaine.



Le saviez-vous ?

Le stationnement à Basse-Terre, on en parle !

Chaque jour, plus de 40 000 personnes fréquentent la Ville de Basse-Terre. Cette forte affluence génère des enjeux majeurs en matière de circulation et de stationnement, essentiels à la qualité de vie, à l'attractivité du centre-ville et au dynamisme économique local.

Pour accompagner cette démarche, la Ville a instauré une tarification incitative et équitable, afin de soutenir les commerces de proximité et d'encourager la rotation des véhicules :

- Stationnement sur voirie: gratuit les 45 premières minutes une fois par jour,
- Parking Horizon Caraïbes: gratuit les 45 premières minutes, du lundi au vendredi de 12h à 20h, et le samedi de 6h à 20h,
- Parking Front de Mer: gratuit les 45 premières minutes,
- Stationnement sur voirie (hors parking): gratuit entre 12h30 et 13h30, et à partir de 16h,
- Résidents: gratuité dans le périmètre payant sur voirie.

Afin de simplifier les usages, les automobilistes peuvent désormais régler leur stationnement via des applications mobilestelles que PayByPhone et Flowbird, sans ticket papier.

The graphic features a woman smiling while carrying shopping bags. It includes text about free parking at Horizon Caraïbes and links to the city's website and social media.

PARKING HORIZON CARAÏBES

Stationnez gratuitement à Basse-Terre. Profitez d'un stationnement offert pour faciliter vos achats et vos rendez-vous en ville.

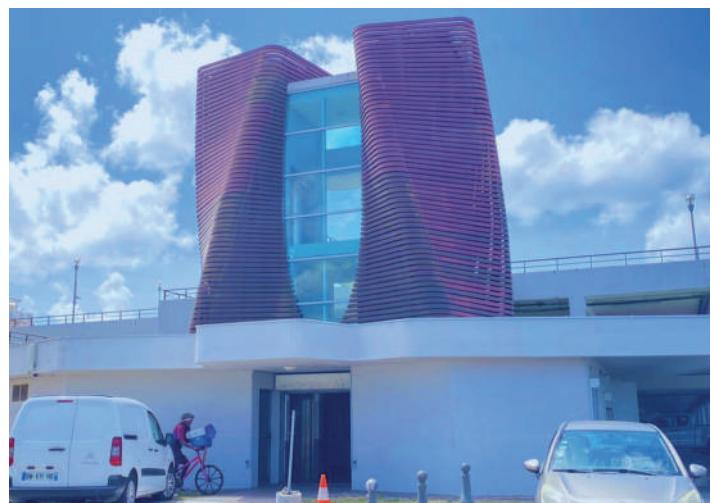
GRATUIT
45 premières minutes lundi à samedi

GRATUIT
à partir de 12h du lundi au vendredi

GRATUIT
6h-20h tous les samedis

ville-basseterre.fr

Les horaires de gratuité du parking Horizon Caraïbes



Parking Horizon Caraïbes

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

La Ville de Basse-Terre répond aux défis du développement durable et de la cohérence urbaine

Le Service Urbanisme et Aménagement de la Ville de Basse-Terre joue un rôle essentiel dans la planification, la régulation et l'embellissement du territoire communal. Il veille à la cohérence entre le développement urbain, la préservation du patrimoine bâti et naturel, et les exigences de sécurité et de conformité fixées par la réglementation.

Mettre en conformité le bâti et garantir un cadre de vie durable

Chaque projet de construction, de rénovation ou d'aménagement doit répondre aux règles fixées par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et par les prescriptions des services de l'État. Le service accompagne les particuliers, les professionnels et les architectes dans leurs démarches de mise aux normes du bâti, qu'il s'agisse d'un logement individuel, d'un commerce ou d'un équipement public.

Un travail partenarial avec les services de l'État :

Pour garantir la légalité et la sécurité des projets, le service collabore étroitement avec :

- la DEAL (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), chargée de l'instruction technique et environnementale ;
- l'Agence des 50 Pas Géométriques, compétente pour les zones littorales relevant du domaine public maritime ;
- ainsi qu'avec le Service du Cadastre, qui veille à la bonne identification des parcelles et à la régularité foncière des projets.



Scannez pour accéder au site internet
www.ville-basseterre.fr



Contact : urbanisme@ville-basseterre.fr

Autorisation de travaux : une étape incontournable

Toute modification du bâti, qu'il s'agisse de travaux sur un bâtiment existant (réovation, extension, ravalement de façade) ou de construction neuve, doit faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme :

- Déclaration préalable de travaux, pour les modifications légères ;
- Permis de construire, pour les projets de plus grande ampleur ;
- Permis d'aménager ou permis de démolir, selon la nature du projet.
- Permis de lotir, lorsque le projet consiste à diviser un terrain en plusieurs lots destinés à accueillir des constructions, avec création éventuelle de voies ou d'équipements communs.

Les dossiers doivent être déposés auprès du Service Urbanisme de la mairie, soit directement par le porteur du projet, soit par l'intermédiaire d'un maître d'œuvre ou d'un architecte habilité.



Accompagner, conseiller, réguler

Au-delà du contrôle réglementaire, le service joue un rôle de conseil et d'accompagnement. Il aide les porteurs de projets à comprendre les procédures, à constituer leurs dossiers et à garantir la conformité des réalisations avec les orientations d'aménagement de la Ville.

En conjuguant rigueur administrative et écoute des citoyens, le Service Urbanisme et Aménagement contribue chaque jour à construire une Basse-Terre plus sûre, plus harmonieuse et respectueuse de son environnement.



Le saviez-vous ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document de référence qui encadre l'aménagement et le développement du territoire communal.

Il définit les règles à respecter pour toute construction, rénovation, extension ou aménagement : hauteur des bâtiments, distances aux limites, aspect des façades, stationnement, espaces verts, accessibilité, etc...

LES CHANTIERS



Rénovation de la rue de la République - Centre-ville



Extension du columbarium - installation d'un éclairage LED - Construction d'abris - Cimetière



Réfection des trottoirs - Centre-ville



Réfection des voiries - Cale Bossant



Retrait encombrants - Bas-du-Bourg



Réfection des voiries - Petit-Paris

DE L'ANNÉE



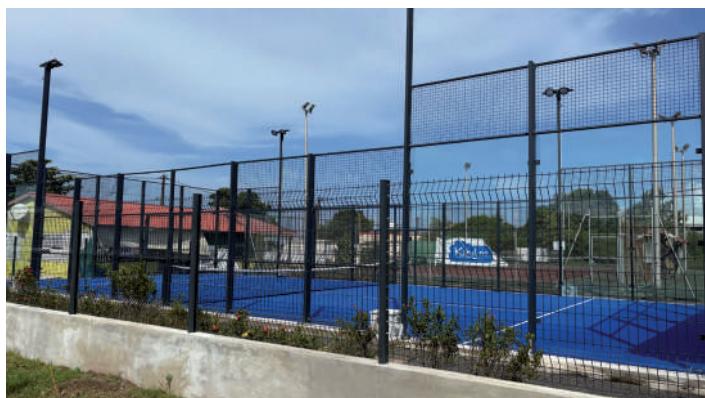
Réfection des voiries - Allée des cocotiers

Réfection des voiries - Petit-Paris



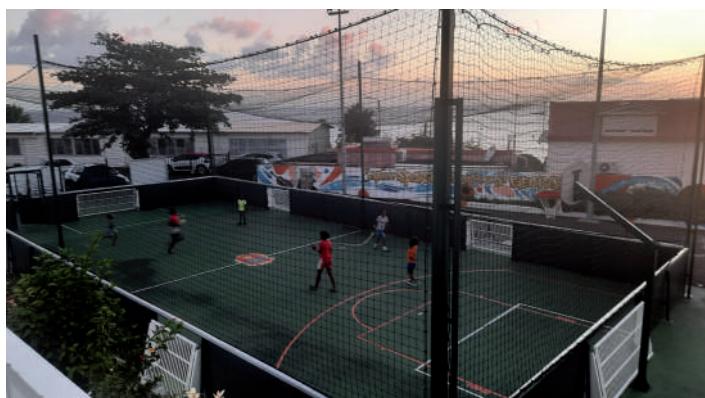
Désamiantage - Marché Sainte-Thérèse

Déconstruction de la halle aux poissons - Centre-ville



Padel tennis - Rivière des Pères

Terrain Basket 3x3 - Petit-Paris, Les Fougasses



Sportons-nous Bien - Les Mornes

Recyclage des jardinières - Réutilisation de bacs en milieu scolaire

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Des métiers essentiels pour la vie communale

Chaque jour, les équipes du Centre Technique Municipal sont à pied d'œuvre pour assurer la qualité du cadre de vie à Basse-Terre. Dans les écoles, sur la voirie, dans les espaces verts ou lors des événements municipaux, leur savoir-faire et leur réactivité garantissent la continuité du service public et le bon fonctionnement de la Ville.

Centre Technique Municipal : des métiers au cœur du service public

Véritable colonne vertébrale des services de proximité, le Centre Technique Municipal (CTM) de la Ville de Basse-Terre œuvre chaque jour, souvent dans l'ombre, pour garantir le bon fonctionnement du territoire. Placé sous la responsabilité du Pôle Développement du Territoire et Infrastructure, le CTM regroupe de nombreux corps de métiers dont le savoir-faire assure la continuité du service public, la propreté et la sécurité du cadre de vie.

Une mission : entretenir, réparer, valoriser

Les agents du CTM interviennent quotidiennement sur l'ensemble du domaine communal : voirie, bâtiments municipaux, équipements sportifs, écoles, espaces verts et signalétique urbaine. **Leur rôle est d'assurer la maintenance, la réparation et la valorisation des infrastructures publiques tout en garantissant la sécurité des usagers.**

Qu'il s'agisse de réparer un lampadaire, de rénover une salle de classe, d'entretenir un rond-point ou de préparer une cérémonie officielle, les équipes techniques sont présentes sur tous les fronts.



Le saviez-vous ?

Des métiers complémentaires, un savoir-faire collectif

Le CTM rassemble une grande diversité de compétences :

- Électriciens et agents de maintenance, garants de l'éclairage public et du bon fonctionnement des équipements ;
- Maçons, menuisiers et peintres, qui assurent l'entretien des bâtiments communaux et des ouvrages publics ;
- Jardiniers et agents des espaces verts, qui veillent à l'entretien paysager et à la mise en valeur du patrimoine naturel ;
- Soudeurs, plombiers et mécaniciens, indispensables à la maintenance des réseaux, des véhicules et du matériel ;
- Agents polyvalents, mobilisés pour les opérations de propreté, de logistique ou d'installation événementielle.

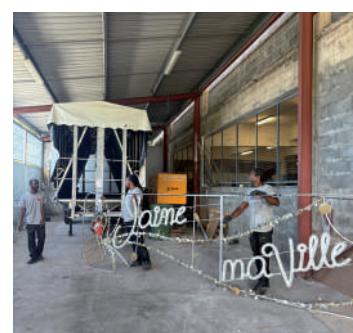
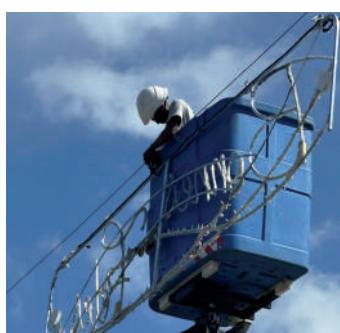


Un rôle clé dans la gestion des urgences

En cas d'aléa climatique, d'incident sur le réseau public ou de besoin urgent d'intervention, le CTM agit en première ligne, en coordination avec les services de la Police municipale et de la Sécurité civile. Cette réactivité et cette polyvalence en font un acteur central de la résilience municipale et du bon fonctionnement de la Ville.

Des femmes et des hommes de terrain

Au-delà de la technique, le CTM, c'est avant tout une équipe d'hommes et de femmes engagés au service des habitants. **Leur sens du devoir, leur savoir-faire artisanal et leur connaissance fine du territoire font d'eux les ambassadeurs silencieux du service public de proximité.** Grâce à leur travail quotidien, Basse-Terre demeure une ville accueillante, fonctionnelle et vivante, où chaque détail compte.



La Ville de Basse-Terre s'est engagée dans une démarche visant à obtenir le label national "Ville Fleurie", attribué par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris

Cette distinction valorise les communes qui œuvrent pour l'embellissement du cadre de vie, la préservation de la biodiversité et le bien-être des habitants. À travers l'entretien de ses espaces verts, la mise en valeur de son patrimoine végétal et le développement de nouveaux aménagements paysagers, Basse-Terre affirme sa volonté de conjuguer qualité de vie, attractivité et durabilité environnementale.

SERVICE CADRE DE VIE

Retour en images

Chaque jour, les agents du service Cadre de Vie veillent à la propreté, à l'entretien et à l'embellissement des espaces publics. Par leur engagement, ils participent activement à préserver un environnement agréable, durable et accueillant pour tous les habitants de Basse-Terre.



GESTION DES DÉCHETS

Un engagement collectif pour un cadre de vie de qualité

La collecte et le traitement des déchets relèvent de la compétence de la Communauté d'Agglomération du Sud Basse-Terre (CASBT).

Pour autant, la Ville de Basse-Terre demeure pleinement mobilisée pour assurer la propreté urbaine, veiller à l'entretien des espaces publics et préserver la qualité du cadre de vie au quotidien.

Horaire de la déchetterie de Baillif:

Lundi au Vendredi: 6h30-17h30
Samedi : 8h00-13h00

Téléphones CAGSC

0800 878 000
0590-99-63-20
0590-41-68-12



Un service public de proximité

La gestion des déchets repose sur une organisation rigoureuse :

- Collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables selon un calendrier établi;
- Entretien des points d'apport volontaire, des espaces publics et des abords des marchés;
- Nettoyage régulier des trottoirs, places et caniveaux, en coordination avec le Centre Technique Municipal (CTM).

L'objectif est clair : maintenir un cadre de vie sain et agréable pour tous, investir dans du matériel performant, tout en réduisant l'impact environnemental de la commune.

Le tri, un geste citoyen essentiel

Chaque geste de tri compte. En séparant correctement plastiques, papiers, verres, cartons ou métaux, chacun contribue à limiter l'enfouissement, à réduire la pollution et à favoriser le recyclage des matières réutilisables.

Les dépôts sauvages et l'abandon de déchets sur la voie publique ou dans la nature dégradent l'environnement, menacent la faune, et peuvent entraîner des risques pour la santé.



Vers une ville éco-responsable

Parce que la transition écologique se construit à l'échelle locale, Basse-Terre s'engage progressivement vers une gestion plus durable des ressources :

- promotion du compostage individuel et collectif ;
- mise en place d'actions de sensibilisation à la réduction des déchets à la source ;
- valorisation des initiatives citoyennes et associatives en faveur de l'environnement.

Protéger notre cadre de vie, c'est préserver la beauté et la vitalité de notre Ville Capitale. Chacun, à son échelle, peut contribuer à cet objectif commun : faire de Basse-Terre une ville plus propre, plus verte et plus responsable.



Le saviez-vous ?

Décharges sauvages :

Les dépôts sauvages sont dangereux pour la santé, l'environnement et les animaux. Si vous en voyez un, signalez-le à la mairie. Des points de collecte et des journées d'enlèvement d'encombrants sont régulièrement organisés suite aux appels.

Pour les résidents situés près des rivières ou zones inondables, soyez particulièrement attentifs pendant la saison des pluies. Pensez à surélever vos affaires importantes et évitez de circuler sur les routes inondées. Ne tentez jamais de traverser une zone submergée même à pied.

CITOYENNETÉ

S'INFORMER, PARTICIPER, S'ENGAGER

La Ville de Basse-Terre, au cœur de la citoyenneté active

À Basse-Terre, la citoyenneté ne se limite pas aux élections. Elle se vit chaque jour, dans les échanges, les initiatives et les engagements de chacun. La municipalité souhaite encourager cette participation active, indispensable à la vitalité de notre commune.

D'ici la fin de l'année, plusieurs échéances importantes concernent directement les habitants. La mise à jour des listes électorales est en cours: il est possible de vérifier son inscription auprès du service Élections en mairie ou sur le site internet de la ville. C'est une démarche simple, mais essentielle pour pouvoir voter en 2026.

Au-delà de ces démarches, la mairie continue de privilégier le dialogue de proximité. Les réunions de quartiers, régulièrement organisées, permettent d'échanger avec les élus et les agents municipaux sur les sujets du quotidien: circulation, propreté, sécurité ou cadre de vie. Ces moments d'écoute et de concertation renforcent la confiance entre la population et la collectivité.

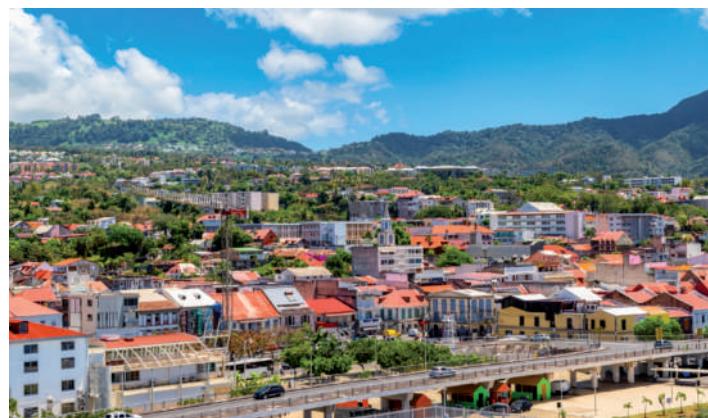
La Maison France Services, installée au cœur de la ville, reste un point d'appui précieux pour les administrés. Elle accompagne les citoyens dans leurs démarches administratives, qu'il s'agisse de la CAF, de Pôle Emploi, des impôts ou encore de la retraite. Ce lieu unique illustre la volonté de la commune de rendre les services publics plus accessibles à tous.

La citoyenneté, c'est aussi une affaire de transmission. Les actions menées auprès des jeunes Basse-terriens, dans les écoles et les associations, contribuent à faire vivre les valeurs de respect, de solidarité et d'engagement. Ces initiatives rappellent que chaque génération a un rôle à jouer dans la construction d'une ville plus juste et plus unie.

Participer, s'informer, s'exprimer: autant de façons de faire vivre la citoyenneté à Basse-Terre. Ensemble, continuons à construire une commune où chacun peut prendre part à la vie collective et contribuer à l'avenir de notre territoire.



Dé mo kat pawol



ÉLECTIONS ET DÉMOGRAPHIE

La Ville de Basse-Terre, à vos côtés pour chaque étape de votre citoyenneté

Être citoyen, c'est bien plus que voter. C'est aussi accomplir les démarches qui permettent à chaque administré de participer activement à la vie démocratique et collective. La cellule Elections – Démographie accompagne les administrés tout le long de l'année dans ce parcours citoyen, en assurant plusieurs missions clés:

Le recensement des jeunes, à 16 ans

Tous les jeunes français doivent se faire recenser dès l'âge de 16 ans à la mairie de leur domicile. Ce recensement est obligatoire. Il conditionne la participation au service national universel mais surtout l'inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans.

Il permet également l'accès aux concours administratifs et examens publics.

Il peut se faire directement en mairie sur présentation d'un justificatif de domicile, de la copie du livret de famille des parents et de la carte nationale d'identité du jeune.

Le recensement de la population, tous les 5 ans

Ce recensement est organisé en lien avec l'INSEE. Il permet d'ajuster les politiques publiques au besoin réel des habitants (logement, école, transport, crèche...). Les foyers concernés sont informés par courrier.

Répondre au recensement est un acte simple, confidentiel et essentiel pour la collectivité.



Scannez pour accéder au site internet : www.ville-basseterre.fr



Êtes-vous bien inscrit(e) pour voter ?

Cher(s) chère(s) citoyen(nes), si vous n'êtes pas inscrit(e) sur la liste électorale, pensez à vous rapprocher de la cellule élection muni de votre carte nationale d'identité et d'un justificatif de domicile (Facture d'eau, électricité...) datant de moins de 3 mois.

LE PROCHAIN RECENSEMENT AURA LIEU DU 15 JANVIER AU 21 FEVRIER 2026

Le recensement, c'est l'occasion pour chacun de se faire connaître et de participer à la vie de sa ville. Les informations recueillies permettent de mieux comprendre l'évolution de la population et d'adapter les services publics aux besoins réels: écoles, équipements sportifs, logements, transports, crèches, etc.

Se faire recenser c'est un geste essentiel pour contribuer au développement de notre territoire et à l'amélioration du quotidien de tous.



Janvier 2025: Mme Rose-Marie LAMAILLE responsable du service élections et démographie et les agents recenseurs



Le saviez-vous ?

- Le tirage au sort des jurés d'assises**, chaque année les citoyens inscrits sur les listes électorales peuvent être tirés au sort pour devenir juré d'assises et siéger lors de procès à la Cour d'assises. C'est un devoir civique important qui reflète la participation directe des citoyens au fonctionnement de la justice.

- Le service élections organise chaque scrutin : la mise à jour des listes, la gestion des procurations, la logistique des bureaux de vote.
- Pour voter, il faut s'inscrire au plus tard 6 semaines avant l'élection. En cas de déménagement ou de changement d'état-civil, l'électeur doit le faire savoir au service.

ANIMATIONS ET VIE DE QUARTIERS

La Ville de Basse-Terre, structure le dialogue avec les habitants

La Ville de Basse-Terre a installé ses six Conseils de Quartier afin de renforcer la démocratie de proximité et de donner à chaque habitant la possibilité de participer activement à la vie de son territoire.

Chaque Conseil de Quartier réunit 16 membres — élus, habitants volontaires et représentants associatifs — soit 72 conseillers engagés qui contribuent à relayer les attentes, proposer des initiatives et co-construire des solutions concrètes pour améliorer le cadre de vie.

Les six secteurs concernés sont :

1. **Cœur de Ville 1**: Champ d'Arbaud, Centre-Ville, Campenon, Sainte-Hyacinthe
2. **Cœur de Ville 2**: Carmel, Lardenoy, Préfecture
3. **Petit-Paris**: Desmaraïs, rue Paul Lacavé, Guillard
4. **Rivière des Pères**: Rivière des Pères, Cité Bologne
5. **Bas-du-Bourg**: Calebassier, Pintade, Cité Faloge, Les Mornes, rue du Père Labat
6. **Circonvallation**: Mont-Bazin, Circonvallation, Cité Grain d'Or, Morne-à-Vaches

Les Conseils de Quartier sont accompagnés par le nouveau service "Animations, Vie des Quartiers et Démocratie Participative", rattaché à la Direction Générale. Ce service assure la coordination des instances, la gestion des demandes de réservation des maisons de quartier et l'accompagnement logistique des initiatives locales.

Au fil des rencontres, les thématiques les plus souvent abordées concernent les problèmes liés à l'eau, la propreté urbaine, la sécurité, ou encore les améliorations du cadre de vie. Ces échanges nourrissent les décisions municipales et favorisent une action publique plus réactive et concertée.

Par cette démarche ambitieuse, la municipalité affirme son engagement en faveur d'une gouvernance partagée, inclusive et responsable, où chaque habitant devient acteur de l'avenir de son quartier.



Octobre 2025 : l'équipe du service Animations, vie des quartiers et démocratie Vie associative et participative à Campenon



Conseil de quartiers



Le saviez-vous ?

Les associations de Basse-Terre peuvent s'adresser tout au long de l'année au service "Animations, vie des quartiers et démocratie Vie associative et participative" afin de réserver des espaces pour toutes demandes liée à leurs activités: organisation d'ateliers, répétitions, réunions, conférences, expositions ou événements de quartier.

Ce service assure l'accompagnement la gestion des maisons de quartier et la mise à disposition d'espaces municipaux, afin de soutenir le dynamisme associatif et la vitalité du territoire.

**Accueil du service
"Animations, vie des quartiers
et démocratie Vie associative et participative"** :
L.M.J : 7h30-12h00 13h30-17h00
M.V : 7h00-12h30
Téléphone : 0690-32-23-57
Courriel : g.dournaux@ville-basseterre.fr

FRANCE SERVICES

Un guichet unique au plus près des administrés

L'Espace France Services de Basse-Terre est un espace de proximité, dans lequel chacun peut trouver une écoute, un appui, des conseils pour réaliser ses démarches administratives en ligne, ou accéder à des ressources numériques en étant seul, ou accompagné par un agent formé.

Notre structure combine accueil physique et accompagnement numérique et regroupe plusieurs publics en un même lieu, autour d'un bouquet de 12 partenaires, à savoir :

1. France Travail
2. France Titres
3. L'assurance maladies (CPAM)
4. Les Finances Publiques
5. Le point justice
6. France Rénov'
7. Le chèque énergie
8. L'Assurance Retraite
9. La MSA Agricole
10. La Poste
11. La CAF
12. L'URSSAF

L'objectif vise à garantir un accès équitable aux services pour tous les citoyens, en leur offrant un premier niveau d'information et d'accompagnement numérique.

Ainsi, Chers(ères) administrés(ees) concernés par les services énumérés ci-dessus, nous vous invitons à vous rapprocher de nous - nous serons heureux de pouvoir vous accompagner dans vos démarches.

Nous sommes situés au sein de l'immeuble du Port Autonome
- Cours Nolivos - 97 100 BASSE-TERRE.

Horaires de France Services :

- de 8h à 12h tous les jours
- les lundis, mardis et jeudis après-midi uniquement sur rendez-vous.



France services

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Des ateliers pour vous accompagner

En complément de l'accueil à la mairie, France Services déploie aussi une action de terrain en organisant des ateliers d'accompagnement dans les maisons de quartier tous les jeudis. Ces permanences permettent d'aller au-devant des publics éloignés du numérique ou de l'administration, dans un cadre convivial et de confiance.

Par cette présence régulière, la Ville de Basse-Terre renforce son engagement en faveur d'une égalité d'accès aux services publics et d'un accompagnement de proximité, au plus près des réalités du territoire et des besoins des citoyens.



Octobre 2025 : votre conseiller numérique



Le saviez-vous ?

Créé en 2019 par le gouvernement français, le réseau France Services est né de la volonté de simplifier l'accès aux services publics et de réduire les inégalités territoriales.

Il succède aux anciennes Maisons de Services au Public (MSAP), afin d'offrir un niveau de qualité homogène sur tout le territoire.

L'objectif est d'assurer à chaque citoyen, quel que soit son lieu de résidence, un accompagnement personnalisé dans ses démarches administratives : santé, emploi, retraite, impôts, papiers d'identité, démarches en ligne, etc.

Aujourd'hui, plus de 2 700 structures France Services couvrent l'ensemble du territoire français, y compris l'Outre-mer.

CULTURE & PATRIMOINE

LA PROGRAMMATION

Polyphonies & Musiques Spirituelles La Culture à Basse-Terre (suite)

OCTOBRE

01 - Pose de plaque. Chapelle Sainte-Thérèse, labellisée « Architecture Contemporaine Remarquable », pose de la plaque. *Bas-du-Bourg*, 14h00

10 - Les Grands Oratoires. Olivier Marboeuf « Où sont nos monuments ? Pour une approche caribéenne de la Mémoire Vivante ». *Auditorium*, 19h00.
15€, 10€ (étudiants), 9€ (seniors)

11 - SOUND SYSTEM. *Jahlawa Sound*.
Maison Coquille, 20h00, Entrée libre

16 - Conférence. « Histoire des Églises Catholiques de Basse-Terre », René Bélénus, historien. *Autour du Trésor de l'Évêché*, *Maison du Patrimoine*, 19h00, entrée libre.

17 - Conférence. « Présentation de l'Étude de la DAC sur l'Architecture du XXème siècle et du label nationale ACR, Architecture Contemporaine Remarquable », Nathalie Ruffin, architecte urbaniste. *Journées Nationales de l'Architecture 2025 « Architecture du Quotidien »*, *Maison du Patrimoine*, 19h00, entrée libre.

18 - Balade Urbaine. Visite des Maisons labellisables Architecture Contemporaine Remarquable, *Journées Nationales de l'Architecture 2025 « Architecture du Quotidien »*, 10h00-12h00.

- Vernissage. **ITINERRANCES.** Exposition Rétrospective de l'œuvre de Roger Arekian. *Maison Coquille / Fort Delgrès* 19h00

24 - JAM TANBOU. Will'M, *Maison Coquille*, 20h00 — Entrée libre

26 - Concert. *Yenki Gita*, un concept de Fred Deshayes. Après un lancement au Casino du Gosier, le chanteur et guitariste de SOFT présente ce nouveau concept réunissant des guitares à l'*Auditorium Jérôme Cléry*, 17h00, 20€, 14€ (étudiants), 12€ (seniors).

31 - Concert de Gospel. *AKAPELA*. *Autour du Trésor de l'Évêché*, *Cathédrale de Basse-Terre*, 19h00, entrée libre.

Patrimoines Héritages LES GRANDS Mémoires ORATOIRES

Des écrivain.e.s, intellectuel.le.s, poètes, artistes, etc. à aborder la question du patrimoine au prisme de leurs pratiques ou de leurs axes de recherche.

OLIVIER MARBOEUF



LES FESTIVALS

La Ville de Basse-Terre, au carrefour des arts, des mémoires et des imaginaires

Depuis le début de l'année, la Direction de la Culture et du Patrimoine a déployé une programmation riche et plurielle, célébrant les polyphonies, les oralités caribéennes et la diversité des expressions artistiques.

Des rendez-vous musicaux, comme Polyphonics et Musiques Spirituelles, ont mis à l'honneur des artistes tels que Giorgiana Gace (KLÉRANS) et David Walters (Carte Blanche), dans l'esprit du label Ville d'Art et d'Histoire.

L'écologie a également trouvé sa place avec l'opération "Un Verger dans la Ville", dédiée à la plantation d'essences locales et d'arbres fruitiers.

L'ouverture de la Maison Coquille, nouvel espace de création et de transmission, marque une étape importante pour la valorisation du patrimoine immatériel et la rencontre entre artistes et habitants.

Cette fin d'année a marqué une saison culturelle intense, tournée vers la mémoire et la création. Parmi les grands rendez-vous à venir : Le festival Patrimoines en Lumières 2026 (du 29 avril au 3 mai) et la commémoration du 76-26, rappelant l'éruption et l'exode.

Autant d'occasions d'explorer ensemble les Trésors de Guadeloupe et de faire vivre, collectivement, la culture basse-terrienne.



TAM ? Tambou

Lancée le 26 mai 2025 par la ville de Basse-Terre en anticipation de l'Abolition de l'esclavage et en célébration des ancêtres qui nous unissent, la Jam Tambou, comme son nom l'indique, est une jam autour de notre instrument majeur, le Ka. Le principe de la Jam : un noyau ou un groupe de musicien.ne.s entament un concert et sont libres de les rejoindre en improvisation toute personne désireuse de contribuer à enrichir le moment. Pratique héritée des musiciens de jazz, la Jam concerne initialement cette musique. Mais le principe même du Jazz, n'est-il pas d'innover dans le moment, dans la rencontre, dans l'improvisation et le scat ? Toutes les musiques noires sont héritières de ces pratiques.

À l'invitation de la ville, un musicien prend en main « sa » jam et lui donne la couleur et les tonalités initiales, conviant les autres à y mettre leur grain de sel. Les deux premières furent menées par Joby Julienne à la Maison Coquille. Les deux prochaines le seront par WILL'M !



Les Résidentiales: la création au cœur du patrimoine basse-terrien Initierées à l'occasion des 30 ans du label Ville d'Art et d'Histoire, les Résidentiales constituent un nouveau temps fort de la vie culturelle basse-terrienne. Ce festival met en lumière les résidences artistiques

créées par la Ville de Basse-Terre, valorisant la recherche, la création et la transmission à partir du terroir et des mémoires locales.

Pendant quinze jours, artistes d'ici et d'ailleurs investissent la ville à travers des performances, ateliers et restitutions, célébrant les gestes patrimoniaux, les savoir-faire et les héritages vivants de la Guadeloupe.

NOVEMBRE

25 -Festival des Amériques. Rencontre animée par Gilda Gonfier avec les trois auteurs nominés du Prix des Amériques insulaires révélés le 30 septembre, **18h30-20h00**

28 -Les Grands Oratoires. Felwine SARR « Littératures africaines, écritures de soi et conscience du monde ». **Auditorium, 19h00**. 20€, 14€ (étudiants), 12€ (seniors).

DECEMBRE

20 -Projection & d'autres surprises VANILLE de Guillaume LAURIN. Auditorium. Gratuit ! Joyeux Noël ! (Programme jeunesse & Famille). **15h00**

LES FESTIVALS

“Marthe Rose dite Toto” : un souffle créatif né de l’histoire

La Ville de Basse-Terre, labellisée Ville d’Art et d’Histoire, a lancé son appel à résidence artistique “Marthe Rose dite Toto”, en hommage à la compagne de Louis Delgrès, figure emblématique de la mémoire guadeloupéenne.

Ouvert aux artistes de tous horizons, ce programme de résidence invite à explorer, questionner et valoriser les patrimoines matériels et immatériels du territoire à travers la recherche, la création et l’expérimentation.

Les artistes sélectionnés sont accueillis à Basse-Terre, au cœur d’un territoire à la croisée de l’histoire, de la culture et de la nature, pour développer un projet original ancré dans le terroir basse-terrien.

Leur travail donnera lieu à des rencontres publiques, des ateliers de transmission et une restitution lors du festival Les Résidentiales, vitrine des résidences artistiques portées par la Ville.

Cet appel s’inscrit dans la volonté municipale de soutenir la création contemporaine, d’encourager les échanges artistiques et de faire dialoguer les mémoires, les gestes et les imaginaires qui façonnent l’identité caribéenne.



« Festival Patrimoines en Lumières » 2026 : la ville brillera de tous les arts

Du 29 avril au 3 mai 2026, la ville de Basse-Terre organisera la deuxième édition du Festival Patrimoines en Lumières, une biennale incontournable qui fait dialoguer architecture, histoire et création contemporaine.



Monuments, façades et lieux emblématiques seront sublimés par la lumière, la musique et les arts visuels, offrant au public un parcours poétique à la découverte du cœur historique de la Ville Capitale.

Ce festival, qui associe artistes, techniciens, habitants et institutions culturelles, célèbre la richesse du patrimoine basse-terrien et l’énergie créative d’un territoire où la mémoire se vit et s’invente pour le plus grand plaisir d’un public intergénérationnel.

Les sites accueillant les évènements culturels de la ville

L’Auditorium Jérôme Cléry

Service Diffusion & Spectacles vivants

Cour Nolivos, 97100 Basse-Terre

Horaires d’ouverture :

Programme disponible à l’accueil
Instagram :

@basseterreartethistoire



Scannez pour accéder au site internet : www.ville-basseterre.fr

La Maison du Patrimoine

Service Valorisation du Patrimoine CIAP - Documentation & Pédagogie

24 rue Baudot, 97100 Basse-Terre

Cellule Médiation du Patrimoine et Découverte du Territoire

Frédérique Radjouki

Cellule Documentation

Horaires d’ouverture: 8h00-12h00 / 14h00-17h00

Expositions: nocturnes, selon programmation.

Visites Guidées / réservations:
0590 808870

La Maison Coquille

Diffusion, salle d’exposition é Résidence d’artiste

4 rue du Nègre-Sans-Peur
7100 Basse-Terre

Direction de la Culture et du Patrimoine / Auditorium

Stéphanie Melyon-Reinette
s.melyon-reinette@ville-basseterre.fr

Cellule Animation du Territoire et médiation Culturelle

Mme Marie-Denise Moïsa

Horaires d’ouverture: Sur rdv

Expositions: 9h00-16h30;

Ouvertures nocturnes: selon les programmations.

Contact : +590690053722

RETOUR EN IMAGES



Concert David Walters - Auditorium



Vernissage Daniel Dabriou



Jam Tambou - WILL'M



Exposition - Maison Coquille



Visite des œuvres d'art public



Jam Tambou



Agents - Maison Coquille



Agents - Maison Coquille



Vernissage - Maison du Patrimoine



Pose plaque architecture contemporaine remarquable
Chapelle Sainte-Thérèse



Visite des œuvres d'art public

LE MOT DE L'OPPOSITION

"Aucun texte n'a été communiqué pour publication."

VISITE DE LA DISTILLERIE

FR
UK

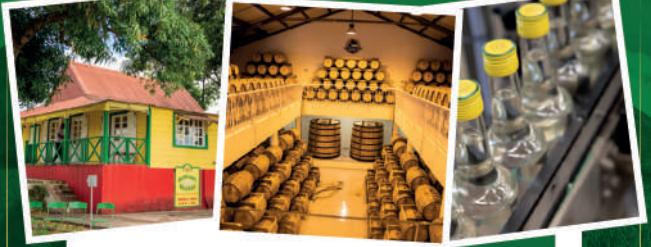
RHUM BOLOGNE
Patrimoine vivant de la Guadeloupe

Nichée entre la mer des Caraïbes et les flancs verdoyants de la Soufrière, la distillerie Bologne est un joyau du patrimoine guadeloupéen. Fondée en 1887 sur les vestiges d'une ancienne habitation sucrière du XVII^e siècle, elle est aujourd'hui la plus ancienne distillerie en activité de l'île. Alliant tradition et innovation, Bologne perpétue un savoir-faire unique dans l'élaboration de rhums agricoles d'exception.

La distillerie Bologne, labellisée Entreprise du Patrimoine Vivant par l'Etat, propose une visite immersive pour découvrir les secrets du Rhum agricole.

L'histoire et le savoir-faire du produit terroir vous seront présentés à travers une expérience d'une heure et demie.

Les visites sont sur réservation et la boutique reste ouverte au plus grand nombre avec présentation de la gamme.



Du lundi au vendredi 8h30 / 17h
et le samedi 8h30 / 13h30

0590 4114 07
boutique@rhumbologne.fr
Réservation obligatoire

Rivière des Pères, 97100 Basse-Terre
Instagram: Rhum_Bologne





Spécialiste des revêtements et équipements sportifs

Tél : 0590 95 80 11

Email : cte.guadeloupe@gmail.com

dibat.construction@gmail.com
0690 55 34 24



Le prêt à vivre de 50 à 250 m²

RÉNOVATION - RÉPARATION CHARPENTE
PEINTURE - MAÇONNERIE - CARRELAGE



Compétence - Sérieux
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE
VINI VWÈ NOU





Athlete Center
Chaussures
Textile de sport

f Athlete Center @athlete_center
depierni@wanadoo.fr
Lundi au samedi 8h-18h
0590 81 51 33

37, rue du Dr. Cabre 97100 BASSE-TERRÉ

CE SUPPORT est une réalisation
MEDIA PLUS
Communication



LEADER
en communication institutionnelle

04 92 27 13 89 | contact@mediapluscom.fr



M. MARIE-ANNE Ruddy
Gérant
0690 **34 13 66**

- Charpente
- Couverture
- Faux Plafond
- Étanchéité

📍 Local 8 - Imm. West Side
Rue Ferdinand Forest
97122 Baie-Mahault



✉ caraib.etancheite@orange.fr

SO.BU.PNEU

VENTE DE PNEUMATIQUES (AUTO, MOTO, SCOOTER)

de marques Michelin, Hifly, Bridgestone, GT-Radial, Windforce, Dunlop...

ENTRETIEN AUTO MÉCANIQUE



**510 Rue des Pères Dominicains
97100 BASSE-TERRE**

0590 81 57 73
sobupneu2@wanadoo.fr
www.sobupneu.com

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi : 07h00 - 17h30 • Samedi : 07h00 - 13h00 • Dimanche : fermé • SANS RENDEZ-VOUS !

